

Tableau synoptique relatif au projet de résolution A/C.2/36/L.120

A/C.2/36/L.120	Suggestions formulées
<p><u>Protectionnisme et aménagements de structure</u></p>	<p>Pas de commentaires.</p>
<p><u>L'Assemblée générale,</u></p>	
<p>Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 sur le développement et la coopération économique internationale, 31/163 du 21 septembre 1976 et 33/196 du 29 janvier 1979,</p>	
<p>Ayant à l'esprit les résolutions pertinentes adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en particulier la résolution 96 (IV) du 31 mai 1976, intitulée "Ensemble de mesures corrélatives et solidaires pour accroître et diversifier les exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement" 1/,</p>	<p>La CEE a suggéré de supprimer la référence aux résolutions pertinentes adoptées par la CNUCED et proposé de mentionner expressément certaines sections de la résolution 96 (IV), comme au neuvième alinéa du préambule de la résolution 131 (V) : "Réaffirmant les sections I.C, I.D, I.E, et II.C de la résolution 96 (IV) adoptée par la Conférence le 31 mai 1976."</p>
<p>Rappelant également la résolution 131 (V) adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement le 3 juin 1979, intitulée "Protectionnisme et aménagements de structure" 2/,</p>	<p>Pas de commentaires.</p>
<p>Prenant note de la résolution 226 (XXII), adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa vingt-deuxième session et intitulée "Protectionnisme et aménagements de structure",</p>	<p>Pas de commentaires.</p>
<p>Reconnaissant que le commerce international doit jouer un rôle essentiel dans la croissance et le développement économiques, en particulier ceux des pays en développement, et que l'expansion du commerce international sur une base équitable doit être avantageuse pour tous les pays,</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les Etats-Unis ont suggéré de supprimer les mots "sur une base équitable". 2. La CEE a suggéré de supprimer le mot "international" et proposé que la phrase se termine par les mots "pays en développement", à la troisième ligne.
<p>Notant avec préoccupation que de nombreux pays développés ont accru les subventions octroyées pour des productions inefficaces et peu compétitives sur le plan international, dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement,</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Japon, la CEE, l'Autriche et la Norvège ont suggéré de supprimer les deux alinéas. 2. Les Etats-Unis ont proposé de reformuler comme suit le sixième alinéa :
<p>Notant également que les subventions nationales toujours plus importantes accordées à l'agriculture dans les pays développés, question qui n'a pas été suffisamment discutée dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, désorganisent le commerce international et portent sérieusement atteinte à la production des pays en développement et à leurs exportations.</p>	<p>"Notant avec préoccupation l'augmentation, au cours de la période actuelle de difficultés économiques, des pressions visant à protéger des importations des branches d'activité économiquement touchées, dont beaucoup présentent un intérêt sur le plan de l'exportation pour les pays en développement."</p> <p>Ils ont également proposé de modifier comme suit le septième alinéa :</p> <p>"Notant également que les subventions nationales toujours plus importantes accordées à l'agriculture sont une question qui n'a pas été suffisamment discutée dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, qui désorganise le commerce international et qui porte sérieusement atteinte à la production des producteurs agricoles efficaces et à leurs exportations."</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. La Finlande a suggéré de supprimer le membre de phrase "dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement".

1/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10 et corrigendum), première partie, sect. A.

2/ Ibid., cinquième session, vol. I : Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A.

Reconnaissant également qu'une économie mondiale saine, exigerait, entre autres, l'élaboration de politiques et de mesures d'aménagement à long terme des structures industrielles pour faciliter un transfert accru des capacités industrielles des pays développés aux pays en développement en vue de parvenir à une division internationale du travail équitable et effective, ainsi que la promotion d'une augmentation substantielle de la part des pays en développement dans la production industrielle et les exportations mondiales de produits manufacturés et semi-finis, à la lumière des objectifs fixés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels 3/,

La CEE a suggéré de reformuler l'alinéa comme suit :
"Reconnaissant qu'une économie mondiale contribuerait à ce que les pays en développement puissent continuer à appliquer leurs politiques d'exportation et d'industrialisation de façon satisfaisante et que des aménagements de structure visant à la limitation du protectionnisme et à une division internationale du travail effective sont essentiels pour que les pays en développement obtiennent une part accrue aussi bien de la production mondiale que du commerce mondial d'articles manufacturés, en gardant présent à l'esprit que l'objectif de ces pays, tel qu'il est fixé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, est de s'assurer, d'ici à l'an 2000, 25 p. 100 de la production mondiale."

Notant la profonde préoccupation de tous les pays devant l'intensification des pressions protectionnistes et celles des pays en développement en particulier devant les graves conséquences que le renforcement des mesures protectionnistes observé depuis quelques années dans les pays développés risque d'avoir pour les pays en développement en portant préjudice à leurs exportations, surtout dans les secteurs où l'avantage comparatif a évolué en leur faveur et a ouvert à leur économie d'importantes perspectives de croissance,

1. La CEE a suggéré de reformuler l'alinéa comme suit :
"Notant la profonde préoccupation de tous les pays devant l'intensification des pressions protectionnistes et celles des pays en développement en particulier devant les graves conséquences que le renforcement des mesures protectionnistes observé depuis quelques années dans le système mondial d'échanges commerciaux risque d'avoir pour les pays en développement en portant préjudice à leurs exportations."

2. Les Etats-Unis ont suggéré de reformuler l'alinéa comme suit :

"Notant la profonde préoccupation de tous les pays devant l'intensification des pressions protectionnistes et celles des pays en développement en particulier devant les graves conséquences qu'un renforcement des mesures protectionnistes dans les pays développés aurait pour les pays en développement en portant préjudice à leurs exportations, surtout dans les secteurs où ils ont un avantage comparatif et où d'importantes perspectives de croissance sont ouvertes à leur économie."

3. La Finlande a suggéré de remplacer le mot "mesures" à la troisième ligne par le mot "pressions".

Reconnaissant en outre que les problèmes économiques qui se posent actuellement aux pays développés ne peuvent être résolus par un protectionnisme occulte et déclaré et que des mesures commerciales restrictives pourraient déclencher des réactions en chaîne entraînant une multiplication d'initiatives de la part d'un nombre croissant de pays,

1. Les Etats-Unis ont suggéré de supprimer les termes "aux pays développés".

2. La CEE a suggéré de commencer l'alinéa comme suit : "Rappelant en outre que les problèmes mondiaux qui se posent actuellement ne peuvent être résolus...".

Notant avec une profonde préoccupation que ces mesures, en retardant les aménagements de structures nécessaires dans les pays développés et en limitant ainsi l'accès aux marchés des produits agricoles et des articles manufacturés et semi-finis exportés par les pays en développement, ont des effets néfastes sur l'économie de ces derniers,

1. La CEE a suggéré de remplacer cet alinéa par le suivant :

"Notant avec préoccupation les effets néfastes de mesures protectionnistes sur l'économie des pays en développement,"

2. Les Etats-Unis ont suggéré de reformuler l'alinéa comme suit :

"Notant avec une profonde préoccupation que des mesures de protection, en retardant les aménagements de structure et en limitant l'accès aux marchés, ont des effets économiques néfastes sur l'économie des pays en développement,"

3. La Finlande a suggéré de remplacer le mot "mesures" par le mot "pressions".

Consciente que le renforcement des mesures protectionnistes a notamment aggravé l'inflation dans les pays développés et que celle-ci s'est ensuite étendue aux pays en développement,

1. La Finlande a suggéré de remplacer le mot "mesures" par le mot "pressions".

2. Les Etats-Unis, la CEE et l'Autriche ont suggéré de supprimer l'alinéa.

A/C.2/36/L.120

Suggestions formulées

Soulignant l'importance des aménagements de structure pour éliminer le protectionnisme et promouvoir le développement du commerce international, compte tenu des intérêts des pays en développement et en vue d'une réalisation rapide des objectifs de développement de ces pays,

1. La CEE a déclaré que l'idée énoncée dans cet alinéa figurait déjà dans le texte qu'elle avait proposé pour le huitième alinéa du préambule (voir ci-dessus) et elle a suggéré de supprimer cet alinéa.
2. Les États-Unis ont suggéré de supprimer les mots "pour éliminer le protectionnisme et promouvoir le développement du commerce international".

Le Japon a proposé un nouvel alinéa du préambule qui se lirait comme suit :

"Gardant à l'esprit les travaux entrepris par d'autres organisations, telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce."

La CEE a proposé un nouvel alinéa du préambule se lisant comme suit :

"Accueillant avec satisfaction la récente décision des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de convoquer une réunion ministérielle en vue d'examiner la situation d'ensemble du commerce et de chercher des solutions aux questions du Tokyo Round qui sont encore en suspens."

La CEE a proposé les deux nouveaux paragraphes suivants à ajouter au dispositif :

"1. Prie instamment tous les pays de maintenir et d'améliorer le système de commerce multilatéral ouvert et à cette fin de renforcer en particulier le rôle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce;"

"Souscrit aux conclusions positives des négociations commerciales multilatérales et prie instamment tous les pays participants de continuer à appliquer pleinement et effectivement tant la lettre que l'esprit des engagements pris;"

1. Demande instamment aux pays développés d'appliquer pleinement et de respecter rigoureusement les dispositions relatives au statu quo qu'ils ont acceptées en s'abstenant d'imposer de nouveaux obstacles tarifaires et non tarifaires aux exportations des pays en développement, ainsi que de réduire sensiblement la progressivité des droits de douane afin d'améliorer les conditions d'accès aux marchés offertes aux articles manufacturés et semi-finis et aux produits primaires transformés industriellement qui sont exportés par les pays en développement;

1. Les Etats-Unis ont suggéré de remanier ce paragraphe comme suit :

"Demande instamment aux pays développés d'appliquer pleinement et de respecter rigoureusement les dispositions relatives au statu quo qu'ils ont acceptées, particulièrement en ce qui concerne les importations en provenance des pays en développement, et de coopérer aux recherches visant à déterminer si, à la suite des réductions tarifaires du Tokyo Round, il reste des domaines où une réduction de la progressivité des droits de douane pourrait améliorer les conditions d'accès aux marchés offertes aux articles manufacturés et semi-finis et aux produits primaires transformés industriellement qui sont exportés par les pays en développement;"

2. La CEE a suggéré que ce paragraphe soit remanié comme suit :

"Se félicite de l'engagement pris par les pays de l'OCDE d'appliquer pleinement et de respecter rigoureusement les dispositions de fond, particulièrement en ce qui concerne les importations en provenance des pays en développement, et de s'abstenir d'introduire de nouveaux obstacles tarifaires et non tarifaires;"

3. La Finlande a suggéré la suppression des mots "aux articles manufacturés et semi-finis et aux produits primaires transformés industriellement qui sont exportés par les pays en développement".

2. Demande aux pays développés de supprimer rapidement les obstacles tarifaires et non tarifaires existants, en particulier les restrictions quantitatives et autres mesures ayant un effet analogue sur les exportations des pays en développement;

1. Les Etats-Unis ont suggéré que ce paragraphe soit remanié de la manière suivante :

"Demande aux pays développés de rechercher des moyens de progresser vers la réduction des restrictions quantitatives et d'autres mesures ayant un effet analogue, notamment à l'égard des produits exportés par les pays en développement;"

2. La CEE et la Finlande ont préconisé la suppression de ce paragraphe.

3. La Suède a suggéré de remplacer les mots "supprimer rapidement" par les mots "chercher à réduire".

3. Convient que les aménagements de structure devraient être un processus constant et global que la communauté internationale, en particulier les pays développés, devrait faciliter par un effort délibéré visant à assurer une croissance globale accélérée et soutenue des pays en développement, notamment le développement et la diversification de leur économie, ainsi qu'une division internationale du travail effective, comportant une spécialisation à la fois interindustries et intra-industrie, qui permettent aux pays en développement d'accroître leur part du commerce mondial des produits transformés et des articles manufacturés;

1. Les Etats-Unis ont suggéré de remanier ce paragraphe comme suit :

"3. Convient que les aménagements de structure devraient être un processus constant et global que la communauté internationale devrait faciliter par un effort délibéré visant à assurer une croissance globale accélérée et soutenue, notamment le développement et la diversification de l'économie des pays en développement, ainsi qu'une division internationale du travail effective, comportant une spécialisation à la fois interindustries et intra-industrie, qui permettent aux pays en développement d'accroître leur part du commerce mondial des produits transformés et des articles manufacturés;"

2. La Suède a suggéré de remplacer les mots "devraient être", à la première ligne, par le mot "sont".

<p>4. <u>Demande</u> aux pays développés d'appliquer des politiques à long terme d'aménagement des structures industrielles, en vue de faciliter l'instauration d'une division internationale du travail équitable et effective;</p>	<p>1. La CEE a suggéré de modifier . suit le paragraphe :</p> <p>"Demande aux pays développés d'appliquer des politiques propres à faciliter des aménagements de structure à long terme en vue de faciliter l'instauration d'une division internationale du travail équitable et effective;"</p> <p>2. La Finlande pensait que le paragraphe ne devait pas se référer uniquement aux "pays développés".</p> <p>3. Les Etats-Unis ont suggéré la nouvelle version suivante :</p> <p>"Demande aux pays développés de faciliter des aménagements de structure en laissant les décisions du marché s'effectuer sans immixtion, en vue de faciliter l'instauration d'une division internationale du travail effective;"</p>
<p>5. <u>Se félicite</u> de la décision du Conseil du commerce et du développement de créer un comité de session à sa vingt-quatrième session, conformément à sa résolution 226 (XXII), qui sera chargé d'étudier le problème du protectionnisme et des aménagements de structure;</p>	<p>1. La CEE a suggéré la version suivante de ce paragraphe :</p> <p>"Se félicite de la décision du Conseil du commerce et du développement de créer un comité de session à sa vingt-quatrième session, conformément à sa résolution 226 (XXII) relative à la question du protectionnisme et des aménagements de structure;"</p> <p>2. Les Etats-Unis ont proposé de reformuler ce paragraphe de la manière suivante :</p> <p>"Se félicite des progrès réalisés par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour appliquer la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa vingt-deuxième session (décision 226 (XXII) du 20 mars 1981) en vue de donner suite à la section A, paragraphe 2, de la résolution 131 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;"</p>
<p>6. <u>Demande</u> au Comité de session, dans le cadre de l'examen annuel mentionné dans la résolution 131 (V), de procéder à des examens sectoriels en vue de mettre effectivement et pleinement en application les dispositions du paragraphe 3 de la section A de ladite résolution, et invite la Conférence à formuler, sur la base de ces examens annuels, des recommandations générales que les gouvernements prendraient en considération pour appliquer le paragraphe 3 de la section A de la résolution 131 (V), à continuer de passer en revue les faits nouveaux comportant des restrictions au commerce, lorsqu'ils portent atteinte aux exportations des pays en développement, afin d'envisager et de formuler des recommandations appropriées, et à faire en sorte que, dans le cadre de cet examen d'ensemble, soit aussi étudiée l'évolution des capacités industrielles dans les pays développés en vue de recommander les mesures nécessaires pour éviter que des exigences protectionnistes ne s'y manifestent.</p>	<p>1. La CEE a suggéré que ce paragraphe soit modifié de la manière suivante :</p> <p>"Note que le Comité de session établi en vertu de la résolution 226 (XXII) du Conseil du commerce et du développement a pour tâche de :</p> <p>a) Procéder à l'examen annuel des structures de la production et du commerce dans l'économie mondiale, ainsi qu'il est prévu dans la section A de la résolution 131 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;</p> <p>b) En collaboration avec les organes subsidiaires de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, continuer à passer en revue les faits nouveaux comportant des restrictions au commerce, ainsi qu'il est prévu dans la section B de la résolution 131 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en vue d'examiner et de formuler des recommandations appropriées sur le problème général du protectionnisme."</p> <p>2. Les Etats-Unis ont suggéré que ce paragraphe soit remanié de la manière suivante :</p> <p>"Demande aux Etats membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de prendre en considération les examens effectués par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et toute recommandation générale découlant de ces examens, lorsqu'ils donneront suite aux dispositions de la section E de la résolution 96 (IV) de la Conférence, et de continuer de passer en revue les faits nouveaux comportant des restrictions au commerce, y compris les restrictions apportées par d'autres pays en développement, afin d'envisager et de formuler des recommandations appropriées, en examinant les mesures d'aménagement de structure dans les économies des pays en développement qui faciliteraient la transition d'une politique de substitution des importations à une politique de promotion des exportations, afin de pouvoir bénéficier des débouchés nouvellement créés grâce aux négociations sur le commerce et aux systèmes généralisés de préférences.</p>